

COMMUNIQUE DE PRESSE

La République de Guinée dispose d'importantes ressources halieutiques, la plupart étant en pleine exploitation. Il est impérieux de les gérer de manière responsable pour assurer la durabilité de leur exploitation. La pêche contribue à la sécurité alimentaire des populations guinéennes, à l'équilibre de la balance des paiements, à la lutte contre le chômage des jeunes, à l'autonomisation des femmes et à l'amélioration du bien-être des communautés côtières.

La pérennité des ressources halieutiques au large des côtes guinéennes ne peut être garantie que lorsque le secteur de la pêche est géré de façon responsable et transparente. Une gestion plus vertueuse, j'en suis convaincu, ne peut être assurée qu'en adoptant des principes de bonne gouvernance fondés sur la transparence et la participation de toutes les parties prenantes du secteur.

C'est sur la base de ce constat édifiant, qui s'impose, que le Gouvernement guinéen, dès le mois de mai 2016, a exprimé le souhait de voir la Guinée participer à l'Initiative de Transparence dans le secteur des pêches (en anglais la « Fisheries Transparency Initiative », dont l'acronyme est « FiTI ») afin de poser les bases solides pour une gestion participative et responsable des ressources halieutiques au large des côtes guinéennes.

Aujourd'hui encore, le Gouvernement guinéen reste fermement déterminé à mettre tous les moyens nécessaires à disposition pour la mise en œuvre de la FiTI et s'engage à travailler avec la société civile et les professionnels de la pêche afin de maintenir les conditions nécessaires à une collaboration basée sur la confiance entre toutes les parties prenantes.

Il est de notre devoir d'agir pour que les futures générations guinéennes puissent, elles aussi, tirer profit des ressources que la mer apporte à notre pays. La transparence et la participation doivent devenir des normes. Partant, le Gouvernement guinéen appelle toutes les parties prenantes concernées à s'unir pour avancer vers une gestion plus responsable de nos ressources.

Conakry, le 21 avril 2017

**P/Le Gouvernement de la République de Guinée/P.O
Le Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime**



André LOUA

